



LE TUTO POUR S'INSCRIRE EN LIGNE

Communauté d'Agglomération du Sud
Entre-Deux • Saint-Joseph • Saint-Philippe • Le Tampon



1 JE TÉLÉCHARGE MON FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR :

- www.casud.re,
- Les sites internet des communes membres,
- Dans l'agence CARSUD de mon domicile.



2 JE COMPLÈTE LE FORMULAIRE

Dans la rubrique « **Participation financières** » :

- Je coche paiement « **en ligne** ».



3 JE TRANSMET MON DOSSIER

(formulaires+pièces demandées) :

- Via le site [www.casud.re/le transport scolaire](http://www.casud.re/le-transport-scolaire), je choisis ma commune
- Je le dépose dans la boîte aux lettres de l'agence CARSUD la plus proche.



4 J'ATTENDS

de recevoir mon numéro de dossier par « SMS ou par mail » ainsi que le lien URL pour me connecter à la boutique en ligne.

JE DISPOSE DÉJÀ D'UN COMPTE CLIENT

- Je me connecte à mon compte,
- Je clique sur l'onglet « **boutique** », je sélectionne « **scolaires PASS SCOL'R** »,
- Je clique sur mon titre et je l'achète (suivre les différentes étapes d'achat),
- J'imprime et je conserve ma facture.

NE PAS SE RENDRE DANS L'ONGLET « **TOUT PUBLIC** » POUR L'ACHAT DE TITRES SCOLAIRES.

SI VOUS SOUHAITEZ ACHETER UN TITRE « **TOUT PUBLIC** » : FAITE LA DEMANDE DE CARTE « **MY PASS** » DANS L'ONGLET « **DEMANDE D'INSCRIPTION** »

JE NE DISPOSE PAS DE COMPTE CLIENT

- Je clique sur « **je créer un compte** »,
- Je renseigne mon numéro de dossier reçu par SMS, mail
- Je renseigne le nom, prénom, date de naissance de l'élève ,
- Je renseigne l'adresse mail du représentant légal,
- Je renseigne mon adresse,
- Je clique sur l'onglet « **boutique** », je sélectionne « **scolaires PASS SCOL'R** »,
- Je clique sur mon titre et je l'achète (suivre les différentes étapes d'achat),
- J'imprime et je conserve ma facture.

LES INFORMATIONS DOIVENT CONCERNER L'ÉLÈVE ET NON LE PARENT.

BIEN RENSEIGNER L'ADRESSE POUR L'ENVOI DU TITRE DE TRANSPORTS.

NE PAS SE RENDRE DANS L'ONGLET « **TOUT PUBLIC** » POUR L'ACHAT DE TITRES SCOLAIRES.



5 JE REÇOIS MON TITRE PAR VOIE POSTALE

En cas de non-réception du titre de transports dans un délai d'un mois, veuillez prendre contact avec l'agence la plus proche de votre domicile.